

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	3180
2. ORDRE DU JOUR.....	3180
2025 07 110 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025.....	3180
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	3181
2025 07 111 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025.....	3181
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025.....	3181
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	3181
6. LES RAPPORTS	3181
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	3181
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	3181
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	3181
6.4. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	3181
7. ADMINISTRATION.....	3182
2025 07 112 7.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES – 2025.....	3182
2025 07 113 7.2. INSCRIPTION AU TOURNOI DE JEUX DE POCHE DE LA MRC DE COATICOOK – 2025.....	3182
2025 07 114 7.3. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE 2025-2026 – FQM ASSURANCE.....	3182
2025 07 115 7.4. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – 2025.....	3183
2025 07 116 7.5. DON À LA FONDATION MIRA.....	3183
8. URBANISME	3183
8.1 ADOPTION DES CROQUIS POUR LE PROJET OASIS.....	3183
2025 07 117 8.2. ARTICLE 59 LPTAA – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE.....	3183
9. VOIRIE MUNICIPALE	3185
10. HYGIÈNE DU MILIEU	3185
11. SÉCURITÉ.....	3185
12. LOISIRS ET CULTURE.....	3185
13. CORRESPONDANCE.....	3185
2025 07 118 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	3185
14. TRÉSORERIE	3185
2025 07 119 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2025.....	3185
2025 07 120 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 JUILLET 2025.....	3186
14.3. DÉPÔTS DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LE BILAN.....	3186
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	3186
2025 07 121 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	3186

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 juillet 2025, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle (absente)	Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau	Madame Line Gendron (arrivée à 19h14)
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Éric Leclerc (arrivé à 19 h 28)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2025 07 110

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 25 juin 2025

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Autorisation de destruction des archives
- 7.2. Inscription au tournoi de jeux de poche de la MRC de Coaticook - 2025
- 7.3. Renouvellement de l'assurance 2025-2026 – FQM assurance
- 7.4. Inscription au Congrès annuel de la FQM pour la directrice générale – 2025
- 7.5. Don à la Fondation MIRA

8. Urbanisme

- 8.1. Adoption des croquis pour le projet OASIS
- 8.2. Article 59 LPTAA – Orientation préliminaire

9. Voirie

- 9.1. Rien à signifier

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Rien à signifier

11. Sécurité

11.1. Rien à signifier

12. Loisirs et Culture

12.1. Rien à signifier

13. Correspondance

13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

14.1 Ratifier les comptes payés du mois de juin 2025

14.2 Adoption des comptes à payer au 7 juillet 2025

14.3 Dépôt des rapports financiers trimestriels de fonctionnement, d'investissement et le bilan

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2025 07 111

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 25 juin 2025 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 25 juin 2025

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau doit quitter la séance du conseil.

7. Administration

2025 07 112 7.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES - 2025

CONSIDÉRANT que l'archivage annuel des documents de la municipalité a été effectué par monsieur Michel Hamel archiviste;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la destruction des documents dont la liste apparaît dans le document « Autorisation de destruction » daté du 5 juin 2025, préparé par monsieur Michel Hamel, archiviste ;

QUE cette liste soit classée sous la cote B30 – A1.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 07 113 7.2. INSCRIPTION AU TOURNOI DE JEUX DE POCHE DE LA MRC DE COATICOOK - 2025

CONSIDÉRANT que le tournoi de poches de la MRC de Coaticook se tiendra le 11 juillet 2025 au Centre récréatif Gérard Couillard ;

CONSIDÉRANT que tous les profits seront remis pour les bourses des nouveau-nés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire monsieur Bernard Marion et monsieur Réjean Masson au coût de 60 \$ par personne (inclus le dîner et tournoi) ;

D'autoriser la direction à faire l'inscription, et le paiement à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 07 114 7.3. RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE 2025-2026 – FQM ASSURANCE

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton doit procéder au renouvellement de son assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le renouvellement de la police d'assurance avec la FQM – Fonds d'assurance des municipalités du Québec au coût de 24 517.37 \$ pour l'assurance annuelle pour la période du 7 août 2025 au 7 août 2026.

Descriptif de l'assurance	
Assurance des biens	11 573 \$
Responsabilité civile	6 236 \$
Erreurs et omissions	1 868 \$
Crime	125 \$
Assurance automobile	785 \$

Bris de machine	787 \$
Responsabilité civile complémentaire	1 119 \$
Taxe 9%	2 024.37 \$

D'autoriser la direction générale à effectuer le paiement à la FQM Assurance.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 07 115 7.4. INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - 2025

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités aura lieu du jeudi 25 septembre au samedi 27 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que beaucoup d'ateliers sont reliés au travail de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale a participé au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal ;

QUE les frais d'inscription de 999 \$ plus les taxes applicables et tous les frais inhérents soient à la charge de la Municipalité ;

QUE la direction générale soit autorisée à faire l'inscription, le choix des ateliers et le paiement à la Fédération québécoise des municipalités.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 07 116 7.5. DON À LA FONDATION MIRA - 2025

CONSIDÉRANT que depuis 45 ans Mira transforme des vies en offrant des chiens-guides et d'assistance aux personnes vivant un handicap visuel ou moteur;

CONSIDÉRANT qu'une clinique satellite a été aménagée;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la clinique satellite nécessitera l'acquisition d'équipement spécialisé pour l'équipe de santé animale;

CONSIDÉRANT qu'un fidèle donateur s'est engagé à jumeler chaque don reçu dans le cadre de la campagne d'ici le 31 juillet 2025, et ce jusqu'à concurrence de 25 000\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire un don de 125 \$ à la Fondation Mira afin de soutenir leurs activités

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

8.1 ADOPTION DES CROQUIS POUR LE PROJET OASIS

Ce point est reporté à une date ultérieure

2025 07 117 8.2. ARTICLE 59 LPTAA – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25 édictant le Schéma d'aménagement et de développement (SADD) de la MRC de Coaticook, le 1^{er} mai 2018, conformément aux dispositions de l'article 56.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,

chapitre A-19.1) ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (ci-après la LPTAA) (RLRQ, chapitre P-41.1), une MRC peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après la CPTAQ) aux fins de déterminer les cas et les conditions auxquelles de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Coaticook, lors de sa séance régulière tenue le 16 septembre 2020, a adopté la résolution numéro CM2020-09-175 afin de soumettre une nouvelle demande à portée collective ;

ATTENDU que cette nouvelle demande à portée collective s'inscrit en continuité de la décision dans le dossier 347348 rendue le 29 mars 2007, dont les dispositions sont intégrées dans le SADD et les règlements d'urbanisme des municipalités locales concernées, et s'appuie sur une vision actualisée du territoire agricole de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que cette nouvelle demande à portée collective porte sur l'identification d'îlots déstructurés (volet 1) et l'identification de secteurs (volet 2) de la zone agricole ;

ATTENDU qu'une rencontre de discussion a eu lieu, en présentiel, au bureau de la MRC, le 16 avril 2024, à laquelle les personnes intéressées à la demande à portée collective, soit les municipalités locales concernées et l'UPA, étaient représentées, ainsi que des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que lors de cette rencontre, la CPTAQ a fait un bref historique de la demande à portée collective et rappelé les objectifs de la démarche et les lignes directrices du guide pour la délimitation des îlots, qu'elle a exposé sa position îlot par îlot et secteur par secteur, des discussions ont eu lieu sur chacun de ceux-ci ;

ATTENDU que la CPTAQ a émis, le 24 avril 2025, son orientation préliminaire dans le dossier numéro 430753 ;

ATTENDU que la CPTAQ demande à la MRC et aux municipalités locales de lui transmettre les résolutions d'appui ;

ATTENDU que l'orientation préliminaire a été transmise aux municipalités locales concernées par la MRC ;

ATTENDU que, pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA, la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées au sens de cet article, soit les municipalités locales concernées et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ;

ATTENDU le délai de 45 jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA pour présenter leurs observations et donner leur avis sur l'orientation préliminaire de la CPTAQ dans le dossier numéro 430753 ;

ATTENDU que sur l'ensemble du territoire de la MRC, les 2 décisions à portée collective porteraient le nombre total d'îlots déstructurés à 37 (environ 284 nouvelles résidences pourraient y être construites, incluant celles dans les secteurs) ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Cliffor prend en compte la résolution CM2025-06-142 à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

- ▶ d'accepter l'ensemble des dispositions contenues dans l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 430753 ;

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la MRC et la CPTAQ pour les informer.

9. Voirie municipale

Rien à signifier

10. Hygiène du milieu

Rien à signifier

11. Sécurité

Rien à signifier

12. Loisirs et culture

Rien à signifier

13. Correspondance

2025 07 118 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2025 07 119 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2025

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 2 juin 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502837 au 502865 d'un montant de 16 661.27 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 2 juin 2025 d'un montant de 7 882.84 \$;

- Payé par chèque aucun ;

- Payé par prélèvement numéro 15056 à 15075 un montant de 4 614.57 \$

- Payé par dépôt direct numéro 1689-1691 un montant de 3 268.27 \$

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2025 07 120 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 7 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 184 816.36 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6492 à 6500 pour un montant de 11 635.81 \$
- comptes à payer par prélèvement 15077 à 15081 pour un montant de 20 466.68 \$
- comptes à payer par dépôts direct numéro 1692 au 1712 pour un montant de 152 713.87 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 184 816.36 \$ au 7 juillet 2025.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LE BILAN

La directrice générale dépose les rapports financiers du second trimestre 2025

15. Varia et période de questions

2025 07 121 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22 h

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière